



LE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

CADRE, ENJEUX ET LIENS AVEC LES AUTRES COMPÉTENCES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La FNCCR vous accompagne pour un service public de prévention et gestion des déchets (SPGD) tourné vers qualité, performance, innovation et en transition vers une économie circulaire.



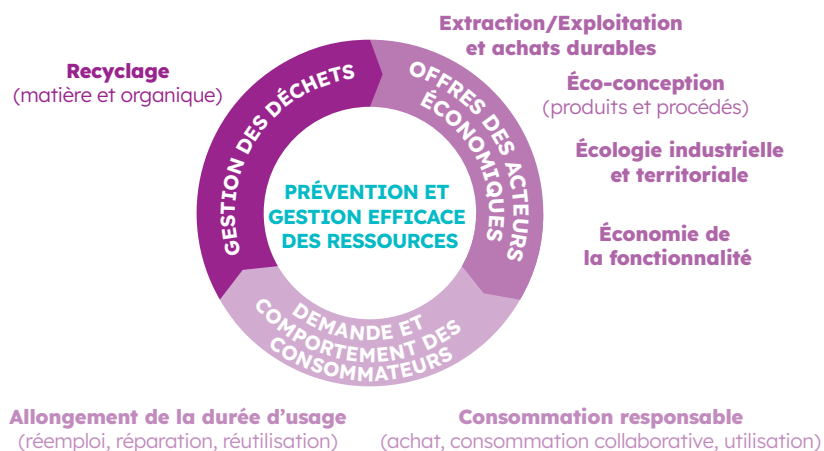
SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS



LE SPGD

La politique déchets doit répondre à deux enjeux principaux :

- ▶ Diminuer la part des déchets non valorisés
- ▶ Développer une économie circulaire : prévention, réemploi...



LA LOI AGEC

5 GRANDES ORIENTATIONS :

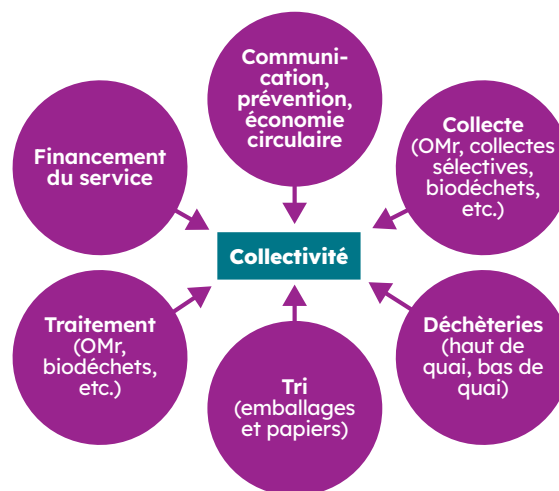
- ▶ Sortir du plastique jetable
- ▶ Mieux informer les consommateurs
- ▶ Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire
- ▶ Agir contre l'obsolescence programmée
- ▶ Mieux produire

QUELLES OBLIGATIONS DU SPGD ?

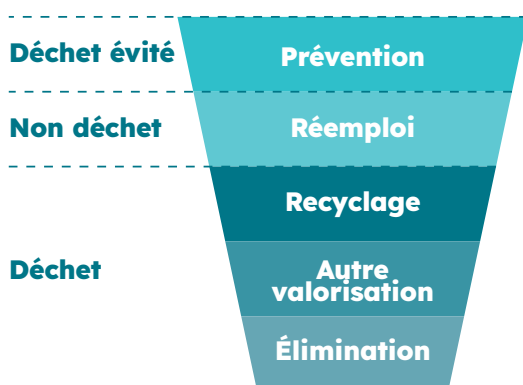
- ▶ Collecter les OMr au moins 1 fois par semaine en porte-à-porte dans les zones agglomérées de plus de 2000 habitants ou les zones touristiques (non applicable en cas de collecte en apport volontaire).
- ▶ Collecter au moins tous les 15 jours en porte-à-porte dans les autres zones.

LES COMPÉTENCES

Le service public de gestion des déchets ménagers et des déchets assimilés est une compétence obligatoire des Établissements Publics à Coopération Intercommunale (EPCI).



Les compétences que peut exercer la collectivité



Hiérarchie de la gestion des déchets

LA PRÉVENTION

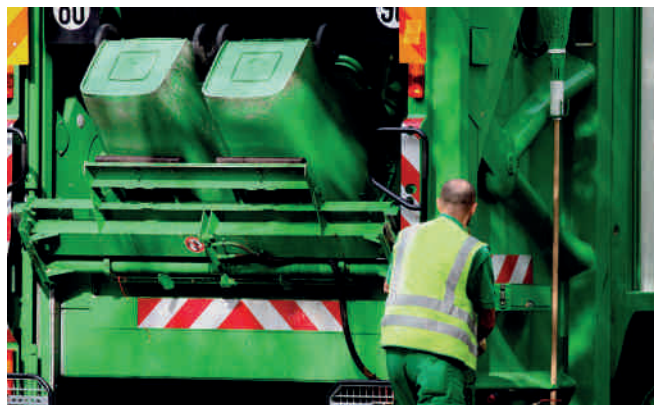
La prévention comme priorité dans la politique de gestion des déchets :

- ▶ S'interroger sur les liens avec les usagers et les acteurs du territoire
- ▶ Accompagner les changements de comportements des usagers : lutte contre le gaspillage alimentaire, achats responsables et réemploi, compostage...
- ▶ Communiquer pour : répondre aux attentes des usagers, expliquer les évolutions et favoriser une meilleure compréhension et acceptation, conserver la mobilisation

COLLECTER LES DÉCHETS MÉNAGERS

Quelles clés pour une optimisation des performances de collecte synonyme d'amélioration de la valorisation des déchets ménagers ?

- ▶ Optimiser le **schéma de collecte** : adapter les fréquences et modes de collecte au territoire ; adapter les dotations en équipements
- ▶ Adopter un mode de **collecte incitative**
- ▶ Adapter le type de contrat et développer les **contrats de performance**
- ▶ Mettre l'accent sur la **qualité du service** apporté aux usagers mais aussi sur les conditions de travail des agents
- ▶ **Moderniser les collectes** : outils informatiques et intelligence artificielle, décarbonation des véhicules de collecte...



LE FINANCEMENT DU SERVICE

Le SPGD se doit de proposer un service de qualité à prix maîtrisé et de développer une économie durable dans le territoire.

Pour financer le service, les collectivités ont notamment recours à la REOM, redevance calculée en fonction de l'importance du service rendu, ou à la TEOM, impôt direct additionnel à la taxe foncière. La redevance spéciale (RS) vient compléter le dispositif pour la prise en charge des déchets assimilés.

Les collectivités disposent par ailleurs d'un levier fort d'optimisation des performances de tri, la tarification incitative, REOMI ou TEOMI.

TRAITER/VALORISER LES DÉCHETS MÉNAGERS

Les collectivités doivent faire face à l'interdiction progressive d'orientation en ISDND des déchets non dangereux valorisables. D'ici 2035 au maximum 10 % de déchets ménagers et assimilés seront en effet admis en ISDND (loi AGECL).

Pour faire face au poids de la TGAP, les filières de valorisation sont à privilégier, en fonction des opportunités sur les territoires : valorisation matière, compostage ou méthanisation des biodéchets, valorisation énergétique...

ET LES FILIÈRES REP ?

Plus d'une vingtaine de filières REP à compter de 2025 : la FNCCR vous accompagne face à cette démultiplication et pour mieux maîtriser les impacts sur la gestion des flux.



TRANSVERSALITÉ DE LA GESTION DES DÉCHETS

La politique de gestion des déchets concerne également les autres politiques publiques : énergie (valorisation énergétique...), espaces verts (gestion des déchets verts...), eau (gestion des boues...), travaux et bâtiments (déchets de chantier...), scolaires (gaspillage alimentaire...).



LA FNCCR VOUS ACCOMPAGNE

DES TRAVAUX PROCHES DES PRÉOCCUPATIONS DES COLLECTIVITÉS

La FNCCR vous propose des groupes de travail thématiques multiples, orientés « solutions » pour les collectivités :

- ▶ Biodéchets : **fédérer** les acteurs sur l'ensemble de la chaîne de valeur ; accompagner les collectivités au déploiement
- ▶ Questionner la **fiscalité** et le **financement** du service public de gestion des déchets
- ▶ Assurer un suivi des **filières REP** et contribuer aux cahiers des charges
- ▶ Proposer une **approche sociologique et comportementale** des déchets
- ▶ Interroger sur l'évolution des **déchèteries** et du rôle des agents
- ▶ Aborder la question de gestion des **dépôts sauvages**
- ▶ Repenser la **communication** autour des déchets

DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES COLLECTIVITÉS

La FNCCR porte la voix de ses collectivités adhérentes en appelant à abandonner la consigne pour recyclage au profit d'un retour à la consigne pour réemploi.

Elle encourage le déploiement de la tarification incitative sur tous les territoires où cela est possible et soutient le développement du tri hors foyer afin d'améliorer les performances de collecte des emballages.

Elle demeure vigilante quant à l'implication des éco-organismes dans le financement des flux qu'ils couvrent et appelle à une gouvernance plus efficace des filières REP.

La FNCCR travaille également à la définition d'un socle commun favorable à l'incorporation des bio-déchets des ménages dans les dispositifs de gestion.

Enfin, elle porte des propositions concrètes pour limiter l'impact de la TGAP sur la fiscalité des services publics de gestion des déchets.



LA PLURIDISCIPLINARITÉ DE LA FNCCR : UNE APPROCHE TRANSVERSALE DES SUJETS



EXPERTISE COMMUNE DÉCHETS ET DÉPARTEMENT CYCLE DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT

- ▶ Gestion des boues et déchets liquides
- ▶ Méthanisation des biodéchets
- ▶ Socle commun et retour au sol
- ▶ Gestion des textiles sanitaires
- ▶ PFAS



EXPERTISE COMMUNE DÉCHETS ET DÉPARTEMENT NUMÉRIQUE

- ▶ Solutions numériques, applications et collectes connectées
- ▶ Déploiement de l'intelligence artificielle
- ▶ Téléréelève et suivi de PAV
- ▶ Puçage pour tarification incitative



EXPERTISE COMMUNE DÉCHETS ET DÉPARTEMENT ÉNERGIE

- ▶ Unités de valorisation énergétique
- ▶ Réseaux de chaleur
- ▶ Unités de production de CSR
- ▶ Captation du CO₂
- ▶ Méthanisation des biodéchets
- ▶ Mobilité propre : décarbonation des modes de collecte



La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation de services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...).

Elle rassemble plus de 850 collectivités regroupant 60 millions d'habitants en France continentale mais également dans les zones non-interconnectées et les territoires ultramarins.

POUR COMPRENDRE

AGEC (loi) *Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire (loi)*

Biodéchets *Tout déchet non dangereux biodégradable, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issu des ménages ou de producteurs assimilés*

Collecte *Toute opération de ramassage des déchets en vue de leur transport vers une installation de traitement*

CS *Collecte Sélective (flux de déchets collectés séparément en fonction de son type ou de sa nature en vue d'un traitement spécifique)*

CSR *Combustibles Solides de Récupération (déchets secs non dangereux valorisables en énergie par incinération)*

DAE *Déchets des Activités Économiques*

DMA *Déchets Ménagers et Assimilés (déchets issus des ménages et déchets des activités économiques collectés avec ceux des ménages dans les mêmes conditions que les ordures ménagères — les déchets municipaux et issus de l'assainissement collectif ne relèvent pas de ce périmètre)*

ISDND *Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux*

OMR *Ordures Ménagères Résiduelles (part des déchets résiduels après collectes sélectives)*

PAV *Points d'Apport Volontaire*

REOM/REOMI *Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères/Incitative*

REP (filière) *Responsabilité Élargie du Producteur (filière)*

SPGD *Service Public de Gestion des Déchets*

TEOM/TEOMI *Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères/Incitative*

TGAP *Taxe Générale sur les Activités Polluantes*

UVE *Unité de Valorisation Énergétique*



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS



**Fédération nationale des collectivités
concédantes et régies**

20 bd Latour-Maubourg
75007 Paris

www.fnccr.asso.fr

01 40 62 16 40

EN SAVOIR PLUS SUR LA COMPÉTENCE DÉCHETS

Étienne ANQUETIN

e.anquetin@fnccr.asso.fr

06 23 47 74 22

